

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 17.02.2022	Heure 14h11	Numéro 22.314	Département(s) DESC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Roxann Durini

Titre : Utilisation du bracelet électronique pour une surveillance active, qu'en est-il ?

Contenu :

Arcinfo, 17 février 2022, M^{me} Sophie Aquilon, responsable du service d'aide aux victimes (SAVI), indique que le bracelet électronique peut donner un faux sentiment de sécurité et qu'il a ses limites.

Or, le Conseil fédéral exprime l'inverse dans un rapport du 3 décembre 2021. En effet, depuis la mise en place du bracelet électronique avec surveillance active, en Espagne, aucun décès n'est à signaler et 95% des personnes à protéger ont indiqué se sentir plus en sécurité.

Comment le Conseil d'État explique-t-il que M^{me} Aquilon tienne des propos opposés à ceux du Conseil fédéral ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Roxann Durini

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :